



COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 13 DÉCEMBRE 2017

DÉLIBÉRATION N° 2017-107

ASSAINISSEMENT

16 - Signature de la convention n° 714 portant sur la co-maîtrise d'ouvrage entre le SIAH du Croult et du petit Rosne et la commune de GARGES-LÈS-GONESSE dans le cadre de travaux de dévoiement des réseaux d'assainissement (Opération n° 502 D)

Date de la convocation : le 7 décembre 2017,

Nombre de délégués en exercice : 70

Président de séance : Guy MESSAGER - Président du Syndicat.

Secrétaire de séance : Isabelle MEKEDICHE – Déléguée Suppléante de la commune de GARGES-LÈS-GONESSE

Présents : 40

Bruno VALENTE (Commune d'Arrouville), Claude ROUYER (Commune d'Attainville), Jean-Luc HERKAT (Commune de Bonneuil-en-France), Gilles BELLOIN et Joëlle POTIER (Commune de Bouffémont), Maria-Elisabeth CARMINATI (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Andilly), Paul-Édouard BOUQUIN (Commune de Domont), Marcel BOYER (Commune d'Écouen), Ingrid DE WAZIÈRES (Commune d'Épiaislès-Louvres), Alain BOURGEOIS et Jean-Robert POLLET (Commune d'Ézanville), Luc VILLERMIN et Roland PY (Commune de Fontenay-en-Parisis), Isabelle MEKEDICHE (Commune de Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Olivier BOISSY (Commune de Gonesse), Anita MANDIGOU et Claudine FLESSATI (Commune de Goussainville), Guy MESSAGER et Gérard VERGET (Commune de Louvres), Henri GUY (Commune de Mareil-en-France), Robert DESACHY et Francis COLOMIÈS (Commune de Le Mesnil-Aubry), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Commune de Moisselles), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Commune de Le Plessis-Gassot), Bernard BESANÇON (Commune de Puiseux-en-France), Bernard VERMEULEN (Commune de Roissy-en-France), Roger GAGNE (Commune de Saint-Brice-Sous-Forêt), Richard ZADROS et David DUPUTEL (Commune de Saint-Witz), Antoine ESPIASSE (Commune de Sarcelles), Chantal TESSON et Gérard SAINTE-BEUVE (Commune de Le Thillay), Lionel LECUYER (Commune de Vémars), Christine PASSENAUD et Cathy CAUCHIE (Commune de Villeron), Maurice MAQUIN et Maurice BONNARD (Commune de Villiers-le-Bel).

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents et représentés : 4

Alain CLAUDE (Commune de Louvres), à Gérard VERGET (Commune de Louvres)
Cédric MORVAN (Commune de Mareil-en-France), à Henri GUY (Commune de Mareil-en-France)
Jean-Pierre DAUX (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Montmorency), à Maria-Elisabeth CARMINATI (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Andilly)
Bruno REGAERT (Commune de Vaud'Herland), à Gérard SAINTE-BEUVE (Commune de Le Thillay)

Présents sans droit de vote : 1

Laure QUERE (Commune de Le Thillay)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Dans le cadre de la réalisation des travaux de construction de l'Avenue du Parisis sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental du VAL D'OISE, la commune de GARGES-LÈS-GONESSE et le Syndicat ont prévu de procéder à un dévoiement des réseaux communaux et intercommunaux d'eaux usées aux abords du Rond-Point du Christ situé sur la commune d'ARNOUVILLE et de l'Avenue de Stalingrad situé à GARGES-LÈS-GONESSE.

Les canalisations concernées par ces travaux sont la propriété de la commune et du Syndicat.

Dans l'objectif d'optimiser la réalisation de ces travaux en terme de délais et de coût, il a été convenu, entre la commune et le SIAH, de réaliser une co-maîtrise d'ouvrage via une convention.

Les travaux consistent à :

- L'installation et le repliement du chantier ;
- La dérivation des eaux usées ;
- La dérivation de la circulation ;
- La pose d'un collecteur d'eaux usées en Polyester Renforcé de Verre (PRV) sur 117 mètres linéaires et de diamètre 600 millimètres sur 39 mètres linéaires sur une profondeur moyenne de 2,65 mètres ;
- La pose de regards de visite (4 unités) ;
- La reprise des fonds de regards ;
- La mise en œuvre de masques et le comblement des canalisations abandonnées ;
- La réfection complète de la chaussée et des espaces terrassés (Voirie, espace « Petit Didier » et friche) ;
- Le nettoyage et la remise en état du site.

Le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 205 000 € HT (dont 15 000 € HT de dépenses connexes), soit un montant de 65 000 € HT pour le syndicat et un montant de 140 000 € HT pour la commune au titre des travaux sur les réseaux communaux.

Concernant les dépenses connexes ainsi que les études réalisées en amont de cette convention financées par la Commune et le Syndicat, le montant prévisionnel est estimé à 15 000 € HT et sera réparti au prorata des linéaires de canalisations réalisées et des dépenses réelles de chacun.

La commune va soumettre cette convention au vote de son Conseil Municipal le 20 décembre 2017.

Les crédits en dépenses seront prévus au budget eaux usées - Assainissement 2018, chapitre 23, article 2315.

CECI EXPOSÉ

Après avoir entendu le rapport de Jean-Luc HERKAT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la réalisation des travaux de construction de l'avenue du Parisis sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental du VAL D'OISE,

Vu le projet de travaux de dévoiement de réseaux d'assainissement communaux et intercommunaux d'eaux usées aux abords du Rond-Point du Christ situé sur la commune d'ARNOUVILLE et de l'avenue de Stalingrad situé à GARGES-LÈS-GONESSE,

Vu le projet de convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la commune de GARGES-LÈS-GONESSE et le Syndicat pour la réalisation des travaux de dévoiement de réseaux d'assainissement communaux et intercommunaux d'eaux usées aux abords du Rond-Point du Christ situé sur la commune d'ARNOUVILLE et de l'Avenue de Stalingrad situé à GARGES-LÈS-GONESSE,

16 - Signature de la convention n° 714 portant sur la co-maîtrise d'ouvrage entre le SIAH du Croult et du petit Rosne et la commune de GARGES-LÈS-GONESSE dans le cadre de travaux de dévoiement des réseaux d'assainissement (Opération n° 502 D) :

Vu le montant prévisionnel de l'opération estimé à 205 000 € HT (dont 15 000 € HT de dépenses connexes), soit un montant de 65 000 € HT pour le syndicat et un montant de 140 000 € HT pour la commune,

Considérant la propriété du syndicat sur une partie des canalisations impactées par les travaux,

Considérant la possibilité de réaliser une convention de co-maîtrise des travaux de dévoiement entre la commune de GARGES-LÈS-GONESSE et le Syndicat,

Considérant la nécessité pour le SIAH de signer la convention relative à la co-maîtrise d'ouvrage dans le cadre de travaux de dévoiement de réseaux d'assainissement communaux et intercommunaux d'eaux usées aux abords du Rond-Point du Christ situé sur la commune d'ARNOUVILLE et de l'Avenue de Stalingrad situé à GARGES-LÈS-GONESSE,

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

1- Approuve la convention n° 714 relative à la co-maîtrise d'ouvrage entre le syndicat et la commune de GARGES-LÈS-GONESSE dans le cadre de travaux de dévoiement de réseaux d'assainissement communaux et intercommunaux d'eaux usées aux abords du Rond-Point du Christ situé sur la commune d'ARNOUVILLE et de l'Avenue de Stalingrad situé à GARGES-LÈS-GONESSE;

2- Prend acte que les crédits seront prévus au budget eaux usées - Assainissement 2018, chapitre 23, article 2315;

3- Et autorise le Président à signer tous les actes relatifs à cette convention;

BONNEUIL-EN-FRANCE, le 13 décembre 2017

Guy MANSOURIER, 



Président du Syndicat,
Maire honoraire de LOUVRES.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 26/12/17

Et affichée le : 11/01/18

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.